

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE NOYERS (APN)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire réservée aux 21 adhérents à jour de leur cotisation le mercredi 16 octobre 2024

A Noyers

Le : mercredi 16 octobre 2024

Les membres adhérents de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, à Noyers, dans la salle annexe de la salle Florimond Raffard.

Personnes présentes : 12

4 membres du Conseil d'Administration

M. Marceaux Richard (Président)

Mme Dreyer Claudine (Trésorière)

MM. Baby Jacques, Baby Jean-Claude

8 autres adhérents

M. Bachellier Christian, M. David Yves, Mme Legras Monique, Mme Leloup Annette, M. Leloup Bernard, M. Nicolle Jean-Pierre, Mme Thénot Nicole, M. Tinsseau Philippe.

Adhérents absents excusés 9

Tous les autres adhérents

Représentation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal n'était pas convié à cette réunion exceptionnelle.

Conditions de vote

Tous les membres présents étaient à jour de leurs cotisations 2023-2024 et avaient le droit de vote en accord avec nos statuts et règlement intérieur. Les conditions de vote ont été rappelées, en particulier qu'il n'y a pas de quorum requis.

La séance a été ouverte à 18h00

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1 Validation par les adhérents de l'abandon de l'objectif n°1 concernant le projet de restauration des tableaux de l'église.
- 2 Demande de modification de la délibération de la commune (Conseil du 13 avril 2023) concernant l'affectation de l'abondement de la Fondation du Patrimoine par APN dans le cadre des travaux de l'église.
- 3 Validation des objectifs proposés pour 2024-2025
- 4 Validation du montant de l'adhésion
- 5 Questions diverses

Une note de synthèse et la liste des objectifs proposés avaient été envoyées au préalable à tous les adhérents concernés.

- **Délibération 1 : Validation par les adhérents de l'abandon de l'objectif n°1 concernant le projet de restauration des tableaux de l'église.**

Suite à la communication faite aux adhérents par le courrier du 02/04/2024 relatant les nombreuses difficultés d'ordre financières, administratives et de planification rencontrées, il est décidé d'abandonner ce projet.

L'ensemble des membres présents approuve cette décision.

- **Délibération 2 : Demande de modification de la délibération de la commune (Conseil du 13 avril 2023) concernant l'affectation de l'abondement à la Fondation du Patrimoine par APN dans le cadre des travaux de l'église.**

L'Association propose de demander à la Commune de modifier la délibération prise le 13 avril 2023 pour que l'abondement puisse profiter à d'autres travaux sur l'église autres que la restauration des tableaux.

L'ensemble des membres présents valident cette demande

- **Délibération 3 : Validation des objectifs proposés pour 2024-2025**

Les objectifs proposés sont les suivants :

1 – Restauration des tableaux de l'église

Projet abandonné (voir délibération n°1 ci-dessus)

2 – Récupération des objets déposés à la Paroisse de Lorris

3 – Installation de plaques et signalétique à l'église

4 – Établir un projet d'installation d'une grille devant la grande porte de l'église

5 – Transfert de l'archivage de l'Association

6 – Établir les inventaires des objets de l'église et de ceux de l'Association

7 – Terminer la restauration de la Fontaine du Tripot

Ce projet est terminé

8 – Dispositions complémentaires pour améliorer l'aération et l'assainissement des murs de l'église

9 – Mise en sécurité de l'église

10 – Compléments de signalétique et documents d'informations

11 – Reprise des vitraux de la nef

12 – Amélioration de l'éclairage de la nef

13 – Projet de rampe pour accéder à l'autel

L'ensemble des membres présents approuve ces objectifs qui seront intégrés à la prochaine révision de la convention d'objectifs.

- **Délibération 4 : Validation du montant de l'adhésion**

Le montant de l'adhésion est maintenu à 15,00 € par adhérent

L'ensemble des membres présents approuve ce montant

5 - Questions diverses

Les questions ont été posées lors de la séance

Plus rien ne restant à l'ordre du jour,

La séance est levée à 19h30

Fait à Noyers Le 17 octobre 2024

Président : M. MARCEAUX Richard